

CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE  
**NOUS, ON LA DÉFEND !**



## INFO LUTTES RÉFORME SNCF

N°28

Montreuil, le 18 mai 2018

### Les chiffres du jour

- **468** c'est le nombre de TER supprimés en région PACA le 18 mai ;
- **5** c'est le nombre de jours qui nous séparent la promulgation officielle des résultats de la consultation.

**Le Gouvernement et la direction SNCF multiplient les manœuvres et tentent d'activer tous les leviers possibles afin d'amoinrir la mobilisation.**

**Les cheminots ne tombent pas dans le piège et se préparent à formuler un désaveu cinglant dans le cadre du « *Vot'Action* ».**

### ► GUILLAUME PEPY, UN PRÉSIDENT MULTICARTE

A l'aube de la 10<sup>e</sup> séquence de grève, le gouvernement a déployé les grands moyens pour tenter de justifier le bien-fondé de sa politique en général. La plupart des ministres se sont livrés à un exercice d'explication pédagogique des réformes en cours dans des réunions dites publiques.

Les cheminots ne se sont pas privés de les interpellier sur la réforme ferroviaire et les conséquences tant sur les cheminots, les usagers que l'environnement.

Guillaume PEPY, principal rédacteur de la réforme ferroviaire se mute en VPR des choix gouvernementaux, multipliant les interventions médiatiques.

Conscient qu'une grande partie des cheminots dont une part importante de cadres est opposée au contenu de la réforme, il tente de minimiser la portée du vote dans le cadre de la démarche « *Vot'Action* » engagée, en espérant lui donner le moins de crédit possible.

Les cheminots démontrent leur détermination à chaque séquence de grève, et exigent du Gouvernement l'ouverture de véritables négociations autour des 8 points de la plateforme revendicative.

Malgré tous les stratagèmes utilisés par le Gouvernement et la direction, ils restent très mobilisés.

Le président de la SNCF serait beaucoup plus inspiré d'ouvrir, de son côté, de réelles négociations sur les sujets d'entreprise telles que l'organisation du travail, de la production ainsi que sur les salaires et l'emploi.

Les cheminots de tous collèges sont tout à fait légitimes à donner leur avis sur une réforme qui va fortement impacter leur quotidien et celui des usagers.

Ils l'expriment depuis un mois et demi dans le cadre des séquences de grève, du « *Vot'action* » en cours, ainsi qu'avec leur participation dans les différentes initiatives ou temps forts dans les territoires.



## LA SOLIDARITÉ FINANCIÈRE POUR LES CHEMINOTS

Nous venons de recevoir le récépissé préfectoral de création de l'association **Solidarité Cheminots Grévistes 2018**, le compte bancaire est dorénavant ouvert officiellement.

Les organisateurs de la caisse de solidarité envers les cheminots vont verser plus d'1 130 762 Euros, venant de 28 883 donateurs.

Dans le même temps, un premier bureau de l'association se réunira le 23 mai afin d'examiner les dossiers d'avril. Le prochain se tiendra début juin pour les dossiers de mai.

D'ores et déjà, **les militants CGT organiseront des permanences spécifiques pour remplir les formulaires accompagnés des fiches de paie.**

Ceux-ci sont à remonter aux syndicats, ensuite aux secteurs fédéraux, puis à la Fédération à l'adresse mail : [solidarite2018@cheminotcgt.fr](mailto:solidarite2018@cheminotcgt.fr)

Pour rappel, la solidarité s'adresse aux cheminots qui étaient en grève sur les préavis de 2 jours sur 5 définis par l'intersyndicale.

Pour bénéficier de celle-ci, il faut avoir réalisé au minimum 4 jours de grève pleins sur l'ensemble du mouvement.

La totalité de la somme récoltée sera reversée aux grévistes au fur et à mesure.

**Nous devons rapidement prendre des dispositions pour contacter les cheminots en difficulté.**



## DÉCOMPTE DES JOURS DE GRÈVE

Les médias ont largement communiqué sur le fait que la SNCF aurait gagné au tribunal sur le décompte des repos.

### Qu'en est-il ?

Le tribunal s'est prononcé uniquement sur le caractère d'urgence qui n'a pas été retenu, à savoir que le recours juridique en référé d'heure en heure (procédure très accélérée) lancée par la CGT, UNSA, CFDT n'a pas été jugé légitime.

La direction peut, en l'état, appliquer son interprétation de la règle de décompte des repos dans la retenue de rémunération. **La décision du tribunal de Bobigny ne permet pas de trancher le litige en cours et ne déboute pas les organisations syndicales sur le fond.**

Les organisations syndicales vont poursuivre cette bataille juridique en agissant dans le cadre d'une « audience au fond » qui devrait se tenir le 31 mai 2018.

**Dans l'attente d'une décision sur le fond, nous appelons les cheminots à ne pas se laisser intimider par les manœuvres de la direction SNCF.**



Strasbourg, 14.05.2018



**En route vers la 11<sup>e</sup> séquence !**

**Prochain préavis unitaire du 22 mai 20h00 au 25 mai 07h55.**

## FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Fonction : .....  
Grade : .....  
Position de rémunération : .....  
Etablissement : .....  
Tél : .....  
E-mail : .....



### BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :  
« Que fait la CGT ? »  
FAITES-LA !**

Nom du secteur : ..... Tél : .....  
Syndicat : ..... Tél : .....  
Nom du contact : .....  
Nom du syndiqué : .....

